

14ème législature

Question N° : 51921	De M. Jacques Bompard (Non inscrit - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Droits des femmes		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > système pénitentiaire	Tête d'analyse > détenus	Analyse > statistiques.
Question publiée au JO le : 11/03/2014 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 08/07/2014 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, sur le non-respect du principe de parité et d'égalité femmes-hommes dans la politique d'incarcération. Selon les statistiques du 1er février 2014, les établissements pénitentiaires accueilleraient 65 606 hommes, tandis qu'il n'y aurait que 2 214 femmes. Une telle inégalité femmes-hommes est inacceptable. Il lui demande ce qu'elle compte faire pour que la parité soit rétablie dans les établissements pénitentiaires.